

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 juin 2019

NOTE DE PRESENTATION

**OBJET : Approbation de la charte d'engagement pour une Métropole Nature**

Rapporteur : Florence Presson

Nul ne peut désormais nier le dérèglement climatique et ses conséquences sur la biodiversité. La nature constitue plus que jamais une source des solutions considérable et contribue à l'adaptation au changement climatique. Ses propriétés ont un impact positif sur le bien-être et la santé tout en offrant un cadre de vie agréable aux habitants.

Pourtant, si les villes sont les premières bénéficiaires des services rendus par la nature, elles sont également responsables de la dégradation des milieux naturels. L'étalement urbain et l'artificialisation des sols sont autant d'éléments qui participent au déclin et au morcellement des espaces de nature et de la biodiversité.

Soucieuse d'impulser des actions d'ampleur, la Métropole met en place un nouveau dispositif : la charte Métropole Nature. Cette initiative est née d'une conviction, celle que la construction de la Métropole durable de demain nécessite une mobilisation collective. La renaturation du territoire est l'affaire de tous, élus, professionnels, scientifiques, citoyens et associations, et ce n'est qu'ensemble que nous pourrons agir efficacement.

À travers cette charte, les acteurs s'engagent à inverser le processus de baisse des surfaces végétalisées sur le territoire métropolitain et à renforcer la nature sous toutes les formes possibles.

La charte participe également à la promotion des bonnes pratiques et des réalisations à travers un label qui valorisera l'implication des signataires de la charte. Renouvelable tous les deux ans, ce label récompensera les acteurs qui auront contribué positivement à la végétalisation du territoire.

La charte Métropole Nature s'articule autour de quatre axes fondamentaux :

- enrichir la connaissance de la biodiversité
- remettre la nature au cœur de l'aménagement
- s'engager pour une métropole nourricière
- redonner une place à la nature dans la vie des habitants

Le label Métropole Nature engage à :

- signer la charte métropolitaine
- puis dans un second temps définir un plan d'actions avec des objectifs chiffrés et un calendrier

Notre démarche de concertation « *Parlons ensemble de l'environnement à Sceaux* » ayant mis en lumière le désir et la préoccupation des habitants sur ces questions, il y a lieu, dans un souci de cohérence, de participer activement à cette initiative de la Métropole, d'autant que sur les vingt propositions, fruits de l'atelier participatif sur le sujet, neuf propositions scénées ont été reprises, à savoir :

- distribution par la Ville de bulbes deux fois par an ;
- grainothèque de la bibliothèque (échanges de graines et de bonnes pratiques sur les plantations) ;
- organisation de rencontres avec des experts pour diffuser des connaissances et donner des conseils aux habitants sur les sujets de biodiversité et d'environnement ;
- établir un guide / des recommandations de bonnes pratiques de la taille des arbres dans les propriétés privées ;
- créer des fermes pédagogiques pour recréer du lien perdu par les habitants avec les plantes et les animaux ;
- développer les jardins thérapeutiques (y compris dans les EHPAD et les hôpitaux) ;

- pouvoir faire des dons citoyens à la Ville pour la plantation d'arbres ;
- développer l'éducation de la nature et de la biodiversité dans les centres de loisirs ;
- réduire la pollution lumineuse (éclairage public) et la pollution sonore pour préserver la biodiversité.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la charte d'engagement pour une métropole Nature, et d'autoriser le maire à la signer ainsi que tous les documents s'y référant.